

SEANCE DU 25 MARS 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

**Délibération 2025\_D009\_FIN**

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 25 mars 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 19 mars 2025.

**Étaient présents :** BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, GUILLOU Gilles (suppléant), HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

**Étaient représentés :** CARRARA Patricia par HUGUES Claire, GABORIT Fabian par Catherine COESLIER

**Étaient excusés** (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, FERRER Jean-Bernard, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril

**Étaient absents** (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

**Elue secrétaire de séance :** HUGUES Claire

**Nombre de délégués**

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	9	2	19

**OBJET : FINANCES - Approbation du compte de gestion – 2024 — Budget principal (SMBB)**

Le Président explique que le Trésorier établit le Compte de gestion, qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes enregistrées tout au long de l'année en comptabilité et retraçant les écritures patrimoniales. Il doit être voté préalablement au Compte administratif.

Il reprend le Budget primitif de l'exercice 2024 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés. Ce compte de gestion est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le compte de gestion 2024 est annexé à la délibération.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2024 est le suivant :

87400 - SMIX DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 273 870,49	2 342 137,21	3 616 007,70
Titres de recette émis (b)	549 662,35	2 018 645,05	2 568 307,40
Réductions de titres (c)		75 876,33	75 876,33
Recettes nettes (d = b - c)	549 662,35	1 942 768,72	2 492 431,07
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 152 992,00	2 342 137,21	3 495 129,21
Mandats émis (f)	383 245,38	1 731 915,59	2 115 160,97
Annulations de mandats (g)		1 029,02	1 029,02
Dépenses nettes (h = f - g)	383 245,38	1 730 886,57	2 114 131,95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	166 416,97	211 882,15	378 299,12
(h - d) Déficit			

87400 - SMIX DE LA BAIE DE BOURGNEUF

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	98 791,42		166 416,97	224 567,90	489 776,29
Fonctionnement	21 711,88		211 882,15	75 381,56	308 975,59
<b>TOTAL I</b>	<b>120 503,30</b>		<b>378 299,12</b>	<b>299 949,46</b>	<b>798 751,88</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>120 503,30</b>		<b>378 299,12</b>	<b>299 949,46</b>	<b>798 751,88</b>

Les résultats définitifs du compte de gestion sur les opérations de l'exercice 2024 sont égaux à ceux du compte administratif, qui présente un résultat de clôture global suivant : + 798 751,88 €.

**Le Comité Syndical,**

*Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;*

*Vu le Compte de gestion joint en annexe ;*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :**

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes
- Approuve le compte de gestion 2024 ;
- Autorise le Président à conduire toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte  
de la Baie de Bourgneuf,  
Monsieur Jean-Yves BILLON

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
52 rue du Port  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 25 MARS 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

**Délibération 2025\_D010\_FIN**

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 25 mars 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 19 mars 2025.

**Étaient présents :** BATARD Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, GUILLOU Gilles (suppléant), HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

**Étaient représentés :** CARRARA Patricia par HUGUES Claire, GABORIT Fabian par Catherine COESLIER

**Étaient excusés** (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, PARIAS Philippe, FERRER Jean-Bernard, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril

**Étaient absents** (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

**Elue secrétaire de séance :** HUGUES Claire

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	9	2	18

<b>OBJET :</b>	<b>FINANCES - Approbation du compte administratif – 2024 – Budget principal (SMBB)</b>
----------------	--

Le Président explique que le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Etabli à partir de la comptabilité administrative, il retrace toutes les émissions de titres de recettes ou de mandats réalisés au cours de l'exercice.

Conformément à la réglementation (article L.2121-14 CGCT), le Comité syndical désigne Monsieur MENUET Jean-Luc, Président avant le début de l'examen du compte administratif.

Le compte administratif est présenté à l'assemblée.

**VUE D'ENSEMBLE**

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Total Recettes 2024</b>	1 942 768,72 €	549 662,35 €	2 492 431,07 €
<i>dont recettes d'ordre</i>	46 716,92 €	268 330,35 €	328 048,92 €
<i>dont recettes réelles</i>	1 896 051,80 €	281 332,00 €	2 279 297,18 €
<b>Total Dépenses 2024</b>	1 730 886,57 €	383 245,38 €	2 114 131,95 €
<i>dont recettes d'ordre</i>	268 330,35 €	46 716,92 €	315 047,27 €
<i>dont recettes réelles</i>	1 462 556,22 €	336 528,46 €	1 799 084,68 €
<b>Résultat annuel de l'exercice 2024 (a)</b>	211 882,15 €	166 416,97 €	378 299,12 €
Résultat reporté 2023 - SMBB	21 711,88 €	98 791,42 €	120 503,30 €
Résultat reporté 2023 - SAH (dissous)	4 500,79 €	184 036,20 €	188 536,99 €
Résultat reporté 2023 - SMMJB (dissous)	67 486,20 €	178 898,67 €	111 412,47 €
Reprise du résultat en fonctionnement (DM)	138 366,97 €	- 138 366,97 €	- €
<b>Total résultat reporté 2023 (b)</b>	97 093,44 €	323 359,32 €	420 452,76 €
<b>Résultat de clôture (a)+(b)</b>	308 975,59 €	489 776,29 €	798 751,88 €

\*\*\*\*

## ANALYSE DETAILLEE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le



ID : 085-200088771-20250325-2025\_D010\_FIN-DE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 730 886,57 €, soit 78,54 % du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	budget 2024	réalisé 2024	différence	% réalisation
charges de personnel et frais assimilés	469 442,10 €	965 007,32 €	860 205,64 €	104 801,68 €	89,14%
charges à caractère général	336 153,75 €	736 762,57 €	421 632,96 €	315 129,61 €	57,23%
opérations d'ordre entre sections	10 905,41 €	271 142,16 €	268 330,35 €	2 811,81 €	98,96%
dotations aux provisions et dépréciations		138 366,97 €	138 366,97 €	- €	100,00%
autres charges de gestion courante	34 092,00 €	84 620,00 €	35 479,43 €	49 140,57 €	41,93%
charges financières		6 871,22 €	6 871,22 €	- €	100,00%
charges exceptionnelles		1 000,00 €	- €	1 000,00 €	0,00%
<b>dépenses totales</b>	<b>850 593,26 €</b>	<b>2 203 770,24 €</b>	<b>1 730 886,57 €</b>	<b>472 883,67 €</b>	<b>78,54%</b>

Les charges de personnel (~860 k€) sont consommées à 89 %, la sous-consommation est liée essentiellement à l'animation SAGE (poste non pourvu et arrêt de travail : -58 k€), et à moins de saisonniers que prévu pour la lutte contre les espèces végétales envahissantes (-41 k€).

Les charges à caractère général (~422 k€) sont consommées à 57 %, cette sous-consommation est liée :

- au retard pris dans les études du SAGE (- 148 k€), pour la restauration des ouvrages hydrauliques (-40k€) et moins d'analyses d'eau (-25 k€ pour le projet LIFE Revers'Eau).
- A moins de frais de fonctionnement (notamment liés au déménagement) et au report du transfert de contrats pour la gestion du bâtiment 52 rue du Port.

Les opérations d'ordre (~268 k€) sont liées aux dotations aux amortissements des biens et des emprunts en particulier ceux des deux structures dissoutes (SAH = 108 k€ et SMMJB = 115 k€).

Les dotations aux provisions (~138 k€) viennent du transfert exceptionnel de l'excédent de résultat en investissement vers le fonctionnement du SMMJB, et affecté en provision pour charges/risques à venir pour la lutte contre les espèces invasives animales et végétales.

Les autres charges de gestion courante (~35 k€) correspondantes aux redevances pour utilisation de logiciels informatiques (5 k€) et au versement aux partenaires agricoles des subventions reçues dans le cadre de l'animation des MAEC (29,5 k€), le montant non consommé est reporté en 2025 car les subventions pour les partenaires agricoles ne sont pas encore reçues.

Les charges financières (~6,9 k€) correspondent aux intérêts de l'emprunt contractés par le SMMJB.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 942 768,72 €, soit 88,16 % du budget.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	budget 2024	réalisé 2024	différence	% réalisation
résultat de fonctionnement reporté		97 093,44 €	- €	97 093,44 €	0,00%
dotations et participations	786 638,09 €	1 821 467,11 €	1 588 668,47 €	232 798,64 €	87,22%
reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		191 800,00 €	191 800,00 €	- €	100,00%
opérations d'ordre entre sections	10 887,70 €	80 000,00 €	46 716,92 €	33 283,08 €	58,40%
atténuation de charges	6 035,90 €	10 260,00 €	13 977,00 €	- 3 717,00 €	136,23%
produits du domaine et vente de produits		3 089,69 €	42 789,09 €	- 39 699,40 €	1384,90%
autres produits de gestion courante	1,48 €	60,00 €	58 807,97 €	- 58 747,97 €	98013,28%
produits financiers		- €	9,27 €	- 9,27 €	
produits exceptionnels	540,00 €	- €	- €		
<b>recettes totales</b>	<b>804 103,17 €</b>	<b>2 203 770,24 €</b>	<b>1 942 768,72 €</b>	<b>261 001,52 €</b>	<b>88,16%</b>

Les participations d'un montant de 1 588 668,47 € viennent :

- Des membres du SMBB (1 021 k€), réparties pour l'animation SAGE et ses études (48 k€), la gestion hydraulique (145,3 k€), le projet LIFE Sallina (12 k€), l'animation GEMA (260 k€), la lutte contre les espèces végétales envahissantes (188 k€), la lutte contre les rongeurs aquatiques invasifs (186,5 k€), la dette du SMMJB (96,2 k€) et le fonctionnement général du SMBB (84 k€).
- De l'Agence de l'eau (379,6 k€), réparties pour l'animation du SAGE (61,5 k€), des contrats Eau (postes + étude : 100 k€), le projet LIFE Sallina (16 k€), l'animation GEMA (72,5 k€), les soldes des subventions SAH avant dissolution (129,6 k€).
- De la Région des Pays de la Loire (133,5 k€), réparties pour l'animation SAGE (8k€), des contrats Eau (8 k€), l'animation Natura 2000 (101,6 k€) et pour l'étude à venir Eau salée souterraine (15,9 k€).
- De la communauté d'agglomération Cap Atlantique (37 k€).
- De l'union des syndicats de marais sud-Loire (15,9 k€) et de l'association d'irrigation sud-Loire (1,5 k€), pour la gestion hydraulique.

Comme demandées par le trésorier public et prévues au budget, les provisions d'ordre de dépenses d'investissement, comportant plus de risques, ont été levées.

Le montant de 46,7 k€ pour opérations d'ordre entre sections (fonctionnement vers dépenses d'investissement) correspond à la valorisation du temps en régie pour la restauration de l'ouvrage de Port la Roche.

Les atténuations de charges (14 k€) sont liées au remboursement de charges sociales (titres-restaurants et remboursement CPAM liés aux arrêts de travail d'agents contractuels).

Les produits et ventes (42,7 €) correspondent à la mise à disposition de l'éclusier auprès du Syndicat Grand Lieu Estuaire-SGLE (38 k€) et à la vente des peaux de ragondins (4,5 k€).

Les autres produits de gestion courante (58,8 k€) sont liés aux dissolutions des deux structures : versement par le SGLE d'un montant dû au SMBB lié à la dissolution du SAH (52 k€) et une régularisation de trop versée par le SMMJB (6 k€).

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en investissement s'établissent à 383 245,38 €, soit 35,36 % du budget.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	budget 2024	réalisé 2024	différence	% réalisation
opérations pour compte de tiers		663 000,00 €	220 097,15 €	442 902,85 €	33,20%
opérations patrimoniales		144 900,00 €	- €	144 900,00 €	0,00%
opérations d'ordre entre sections	10 887,70 €	80 000,00 €	46 716,92 €	33 283,08 €	58,40%
emprunts		71 000,00 €	70 362,84 €	637,16 €	99,10%
immobilisations corporelles	5 985,46 €	60 000,00 €	46 068,47 €	13 931,53 €	76,78%
immobilisations en cours		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	0,00%
immobilisations incorporelles	4 615,20 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	0,00%
travaux en cours	57 505,85 €	- €	- €	- €	
<b>dépenses totales</b>	<b>78 994,21 €</b>	<b>1 083 900,00 €</b>	<b>383 245,38 €</b>	<b>700 654,62 €</b>	<b>35,36%</b>

Les opérations pour compte de tiers (~220 k€) correspondent aux travaux réalisés sur les milieux aquatiques, avec un chapitre consommé qu'à 33%. Un retard a été pris sur leur réalisation notamment liées aux conditions météorologiques, aux refus de propriétaires à réaliser des travaux et à un besoin de calage des services avec la prise de ces nouvelles compétences. Les travaux ont eu lieu uniquement sur les bassins versants du Falleron, Loup pendu et Dain. Le tableau ci-après présente le montant des dépenses en 2024 par opération :

imputation	opération	budget 2024	réalisé 2024	RAR
458192	travaux de RCE	0,00		0,00
4581001	Restauration des étiers 2023 - BV Falleron/Dain	70 000,00	30 065,02	25 058,64
4581002	Restauration des étiers 2024 - BV Falleron/Dain	121 000,00	90 308,93	30 370,15
4581003	Travaux de ruissellement - BV Falleron/Loup pendu	54 000,00	0,00	0,00
4581004	Restauration cours d'eau 2024 - BV Falleron	288 000,00	75 661,37	41 379,01
4581005	Mise en place de clôtures et/ou abreuvoirs en marais	24 000,00	0,00	0,00
4581006	Restauration de mares en marais	18 000,00	3 557,50	11 070,00
4581007	Restauration de roselières en marais	18 000,00	1 984,80	5 760,00
4581008	Étude de restauration cours d'eau - 2024- BV Sallertaine amont	50 000,00	0,00	0,00
4581009	Restauration des étiers 2025 - BV Falleron/Dain			
4581011	Continuité écologique La Garnache			
4581012	Restauration du ruisseau du Taizan			
4581105	travaux restauration cours d'eau Challans SMMJB	20 000,00	18 519,55	0,00

Le montant de ~70 k€ correspond au remboursement de l'emprunt contracté par le SMMJB.

Avec le non recours à l'emprunt pour financer les travaux, le chapitre d'opérations patrimoniales n'est plus nécessaire.

Les immobilisations corporelles de ~46 k€ correspondent aux équipements liés au déménagement (serveur, WIFI, téléphonie, rayonnage, chariot de ménage), deux ordinateurs portables, nasses à anguilles, tondeuse et bêche pour la remorque de collecte.

Les immobilisations en cours (50 k€) et les incorporelles (10 k€) n'ont pas été réalisées car elles sont liées au retard pris sur la pose des nouvelles portes et structures au Port la Roche.

Les recettes en investissement s'établissent à 549 662,35 €, soit 38,92 % du budget.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	budget 2024	réalisé 2024	différence	% réalisation
solde d'exécution de la section d'investissement reporté		323 359,32 €	- €	323 359,32 €	0,00%
opérations pour compte de tiers		303 530,00 €	121 240,46 €	182 289,54 €	39,94%
opérations d'ordre entre sections	10 905,41 €	271 142,16 €	268 330,35 €	2 811,81 €	98,96%
subventions d'investissement	164 783,48 €	259 800,00 €	49 300,00 €	210 500,00 €	18,98%
opérations patrimoniales		144 900,00 €	- €	144 900,00 €	0,00%
dotations, fonds divers	5 329,90 €	109 505,99 €	110 791,54 €	- 1 285,55 €	101,17%
<b>recettes totales</b>	<b>181 018,79 €</b>	<b>1 412 237,47 €</b>	<b>549 662,35 €</b>	<b>862 575,12 €</b>	<b>38,92%</b>

Les recettes perçues en 2024 pour opérations pour compte de tiers (121 k€) se répartissent comme suit :

imputation	opération	budget 2024	réalisé 2024	RAR subventions
458192	travaux de RCE		0,00	0,00
4581001	Restauration des étiers 2023 - BV Falleron/Dain		8 253,17	41 500,00
4581002	Restauration des étiers 2024 - BV Falleron/Dain			30 000,00
4581003	Travaux de ruissellement - BV Falleron/Loup pendu		0,00	0,00
4581004	Restauration cours d'eau 2024 - BV Falleron		48 979,00	9 000,00
4581005	Mise en place de clôtures et/ou abreuvoirs en marais		2 625,00	7 000,00
4581006	Restauration de mares en marais		3 616,21	0,00
4581007	Restauration de roselières en marais		1 613,48	0,00
4581008	Etude de restauration cours d'eau - 2024- BV Sallertaine amont		0,00	0,00
4581009	Restauration des étiers 2025 - BV Falleron/Dain			
4581011	Continuité écologique La Garnache			
4581012	Restauration du ruisseau du Taizan			
4581101	Protection de berges année 5 - SMMJB			
4582105	Travaux restauration cours d'eau Challans SMMJB		43 209,23	80 000,00
4582106	Protection de berges 2023 SMMJB		13 545,27	

Ces recettes proviennent du FCTVA (21,8 k€), de l'Agence de l'eau (56,2 k€) et du département de la Vendée (43,2 k€). En 2024, la participation des membres n'a pas été sollicitée.

Les subventions d'investissement (49,3 k€) correspondent aux investissements sur les ouvrages hydrauliques mis à disposition (marais breton nord/secteur de Machecoul-Saint-Même). Elles sont versées par l'union des syndicats de marais sud-Loire (45,4 k€) et de l'association d'irrigation sud-loire (3,9 k€).

Les dotations et fonds divers (110 k€) correspondent au FCTVA perçues pour le SMBB au titre de 2023 (2 k€) et pour le SAH au titre de l'année 2022 (108 k€).

\*\*\*\*

#### Le Comité syndical,

*Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;*

*Vu les dispositions de l'article L.2121-13 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale relatives au vote du Compte administratif ;*

*Vu le compte administratif présenté en séance et joint en annexe ;*

Considérant la désignation de Monsieur MENUET Jean Luc comme Président, spécialement pour le vote du Compte administratif 2024 du Budget Principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

Considérant que Monsieur Jean-Yves BILLON a quitté la salle de l'Assemblée ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion 2024 précédemment voté et le compte administratif 2024 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :

- Approuve le Compte administratif 2024 du Budget principal du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, tel que présenté ;
- Autorise le Président à conduire toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
52 rue du Port  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte  
de la Baie de Bourgneuf,  
Monsieur Jean-Yves BILLON



**SEANCE DU 25 MARS 2025**

Date de convocation : 19 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

**Délibération 2025\_D011\_FIN**

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 25 mars 2025 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 19 mars 2025.

**Étaient présents :** BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, GUILLOU Gilles (suppléant), HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (suppléant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROUSSEAU Sébastien, SIGWALT Richard

**Étaient représentés :** CARRARA Patricia par HUGUES Claire, GABORIT Fabian par Catherine COESLIER

**Étaient excusés** (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, PARRAIS Philippe, FERRER Jean-Bernard, PEROYS Bernard, PETRARU Cyril

**Étaient absents** (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

**Elus secrétaire de séance :** HUGUES Claire

<b>Nombre de délégués</b>				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	9	2	19

<b>OBJET :</b>	<b>FINANCES - Affectation du résultat de l'exercice 2024</b>
----------------	--

Le Président expose :

En conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du compte administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du budget 2025.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Le résultat de clôture s'établit de la manière suivante :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total</b>
Résultat annuel de l'exercice 2024 (a)	211 882,15 €	166 416,97 €	378 299,12 €
Résultat reporté 2023 - SMBB	21 711,88 €	98 791,42 €	120 503,30 €
Résultat reporté 2023 - SAH (dissous)	4 500,79 €	184 036,20 €	188 536,99 €
Résultat reporté 2023 - SMMJB (dissous)	- 67 486,20 €	178 898,67 €	111 412,47 €
Reprise du résultat en fonctionnement (DM)	138 366,97 €	- 138 366,97 €	- €
<b>Total Résultat reporté 2023 (b)</b>	<b>97 093,44 €</b>	<b>323 359,32 €</b>	<b>420 452,76 €</b>
<b>Résultat de clôture (a)+ (b)</b>	<b>308 975,59 €</b>	<b>489 776,29 €</b>	<b>798 751,88 €</b>

**Etat des restes à réaliser**

Restes à réaliser en recettes	167 500,00 €
Restes à réaliser en dépenses	113 637,80 €
<b>Différence</b>	<b>53 862,20 €</b>

Au vu du résultat de clôture, le Président indique qu'il n'y a pas de besoin pour couvrir la section d'investissement constatée excédentaire.

Le Président propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent cumulé d'investissement de 489 776,29 € en recettes d'investissement sur le budget prévisionnel 2025 (R 001)
- Affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement de 308 975,59 € en recettes de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2025 (R 002).

\*\*\*\*

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents :**

- Décide d'affecter les résultats du budget principal 2024 de la manière suivante :
  - o L'excédent cumulé d'investissement de 489 776,29 € en recettes d'investissement sur le budget prévisionnel 2025 (R 001)
  - o L'excédent cumulé de fonctionnement de 308 975,59 € en recettes de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2025 (R 002).
- Autorise le Président à conduire toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,  
Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte  
de la Baie de Bourgneuf,  
Monsieur Jean-Yves BILLON

**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**  
52 rue du Port  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

